

REGLEMENT INTERIEUR

Société Francophone de Néphrologie, Dialyse et Transplantation

Article 1 - Convocations

Les convocations aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires peuvent être adressées par courrier électronique ou postal.

Article 2 - Procurations

Les procurations de vote en assemblée générale sont soit manuscrites, soit électroniques (dans ce dernier cas pour être valides, elles doivent avoir été transmises simultanément à un membre présent et au Secrétaire Général).

Article 3 - Candidatures à la Société

Les candidatures sont adressées par voie électronique au secrétariat administratif qui en vérifie la validité et prononce l'admission :

- Directement pour les membres titulaires
- Après validation par le Conseil d'Administration pour les membres émérites, associés et correspondants.

Les noms des nouveaux membres sont présentés au bureau, puis à l'assemblée générale ordinaire lors de la réunion suivante.

Article 3bis - Composition

Quatre catégories de membres sont identifiées dans les statuts de la SFNDT : titulaires, émérites (membres ayant rendu service à la SFNDT), associés, correspondants. A compter de 2019, les médecins néphrologues retraités seront intégrés comme membres émérites cotisants. Ils ne sont plus en activité. Ils acquittent la cotisation annuelle. Ils ont une voix délibérative et ne peuvent pas être élus au conseil d'administration.

Article 4 - Election au Conseil d'Administration

Seuls les membres titulaires à jour de cotisation peuvent voter et/ou être élus au Conseil d'Administration.

- L'élection se fait à la majorité simple des voix et se déroule à bulletins secrets.
- Le vote peut se faire par voie électronique.
- Les membres du Conseil d'Administration seront renouvelés par tiers, tous les deux ans.
- La durée d'un mandat est de 6 ans. Les membres sortants sont rééligibles après un délai de 2 ans.
- Pour chaque collège, le bureau propose au CA avant la procédure électorale la répartition des postes à pourvoir selon les modalités suivantes :
 - Une partie des membres (la moitié à trois quarts) sera renouvelée par vote des membres provenant du même collège professionnel
 - Une partie (un quart à la moitié) sera élue par l'ensemble des membres de la société

Article 5 : Nombre d'administrateurs pour chaque collège

- Collège des membres travaillant en hôpital universitaire : 12 membres
- Collège des membres travaillant en hôpital général : 8 membres
- Collège des membres travaillant en structure sans but lucratif : 6 membres
- Collège des membres libéraux : 6 membres
- Collège des membres travaillant en organisme de recherche : 2 membres

- Collège des membres Francophones : 4 membres

Les membres exerçant hors de France pourront être candidats soit dans le collège défini par leur exercice professionnel, soit dans le collège des membres Francophones

Total : 38 membres

Article 6 : Invités permanents au CA

Sont invités permanents du Conseil d'Administration avec une voix consultative (ou à défaut leur représentant)

- Le rédacteur en chef du journal Néphrologie et Thérapeutique
- Les Présidents de Commissions non élus du CA
- Le Président de la Société de Néphrologie Pédiatrique
- Le Président de la Fondation du Rein
- Le Président du Club des Jeunes Néphrologues
- Le Président du Registre de Dialyse Péritonéale de Langue Française
- Le Président du Conseil National Professionnel de Néphrologie
- Le président du Collège Universitaire des Enseignants de Néphrologie
- Des membres de la Société non membres du CA mais pouvant être chargés de missions par le CA ou le bureau (cette disposition pourrait permettre de donner des responsabilités à de jeunes membres de la Société) ou membre du CA EDTA ou WSN

Article 7 : Les Commissions

Le Conseil d'Administration peut susciter la création de Commissions chargées de différents thèmes. L'existence de ces Commissions peut être temporaire ou définitive.

Trois commissions cliniques sont inscrites dans les statuts de la Société : la commission de néphrologie clinique, la commission de dialyse et la commission de transplantation (article 14 des statuts)

Les commissions transversales sont les suivantes :

- Recherche
- Epidémiologie
- Pédagogique
- Ethique
- Néphrologie solidaire
- Communication et site internet (créée en 2019)

Le fonctionnement des commissions doit se faire en accord avec le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration veille à ce que dans chaque commission soient représentés les différents modes d'exercice professionnel.

Les commissions ont les rôles suivants :

- Elles donnent des avis au Conseil d'Administration
- Elles peuvent alerter le Conseil d'Administration sur les sujets qui les concernent
- Elles remplissent leurs missions pour tous les aspects qui les concernent incluant la recherche, la formation, la communication, la diffusion d'informations, les recommandations de bonnes pratiques, l'organisation de symposiums, l'organisation de sessions spécifiques lors du congrès annuel, la sélection des résumés lors du congrès annuel.
- Elles ont une visibilité spécifique sur le site internet de la Société
- Elles peuvent lancer des protocoles de recherche

Les membres des Commissions sont :

- Soit élus, pour 4 ans, par collège, parmi les membres titulaires de la Société qui ont fait acte de candidature auprès du Secrétariat de la Société. L'élection a lieu au scrutin majoritaire à 1 tour. Les membres sont rééligibles.
- Soit cooptés, à tout moment, parmi les membres de la Société qui sont intéressés par les travaux de la commission. La cooptation d'un nouveau membre se fait par proposition du président de la commission, et est validée par vote, à la majorité absolue des membres élus présents. La durée de cooptation n'excède pas 2 ans. Le membre coopté par la commission est invité à se présenter à l'élection suivante.

Présidents de commissions :

Chaque commission élit en son sein un président, pour une durée de 2 ans, éventuellement renouvelable 2 ans, au terme de nouvelles élections. Il est souhaité mais non obligatoire que le président soit un membre élu de la commission ou du Conseil d'Administration. Au sein des commissions, seuls les membres élus (à la commission ou au Conseil d'Administration) ont droit de vote pour l'élection du président. Les votes pour l'élection à la présidence ont lieu à bulletins secrets, et à la majorité absolue des membres élus, soit présents, soit ayant donné procuration.

Fonctionnement :

Lors de la première réunion de la commission suivant les élections, le président sortant :

- Fait part à la commission des résultats de l'élection
- Propose la cooptation d'éventuels nouveaux membres
- Organise l'élection du président, idéalement lors de la même réunion ou à défaut lors d'une réunion suivante. Le président élu désigne un suppléant (vice-président), définit le mode de fonctionnement de la commission, un calendrier prévisionnel de réunions, et transmet la composition de la commission au secrétaire général de la société.

Il est souhaité que :

- a) Chaque membre du CA fasse partie d'une commission et que les membres du CA soient répartis dans les différentes commissions
- b) Les vice-présidents dialyse et transplantation président respectivement les commissions de dialyse et de transplantation. Leur rôle est notamment d'appuyer l'action du Président de la SFNDT. Il est possible d'élire des présidents adjoints de commission pour épauler le travail des présidents.
- c) Chaque commission publie sur le site de la société un rapport d'activité annuel

Article 8 : Calendrier des réunions

A) Conseil d'Administration

Les 3 réunions annuelles du Conseil d'Administration sont volontairement accolées à des réunions scientifiques existantes afin de limiter les déplacements des administrateurs.

- Fin janvier / début février au décours du Séminaire Universitaire de Néphrologie (SUN)
- Avril / Mai au décours des Actualités Néphrologiques Jean Hamburger
- Début Octobre, à l'occasion du Congrès Annuel de la Société Francophone de Néphrologie, Dialyse et Transplantation

B) Bureau

Des réunions de bureau sont organisées à un rythme de tous les deux mois environ, ces réunions se déroulent par téléphone.

C) Commissions

Il est souhaité que les commissions se réunissent au minimum 3 fois par an, dont une fois à l'occasion du Congrès Annuel de la SFNDT.

Les Commissions présentent leurs travaux et leurs actions à l'occasion des CA de Février et d'Avril

D) Assemblée Générale

Elle a lieu durant le congrès annuel de la SFNDT une fois par an en octobre.

Article 9 : Frais engagés par les administrateurs

- Les frais de déplacement et d'hébergement, liés aux convocations de certaines réunions, sont pris en charge sur les bases suivantes :
 - CA du mois de février et d'avril : 200 € maximum par personne pour les frais de déplacement, remboursés sur justificatif pour les non locaux. Les frais éventuels d'hébergement ne sont pas pris en charge.
 - CA du mois d'octobre : non pris en charge
 - Réunions des commissions : non prises en charge
- Les réunions téléphoniques et les échanges par internet seront organisés par l'intermédiaire du secrétariat de la SFNDT à l'aide d'une appli spécifique avec laquelle la SFNDT a contractualisé un abonnement annuel forfaitaire.
- Le remboursement de frais de déplacement pour certaines missions spécifiques exercées par les membres du CA pourra être décidé par le CA.
- Les frais de déplacement des membres du Comité de Pilotage du Congrès seront pris en charge par le budget du congrès dans la limite de 250 € par participant, à l'occasion de la 1^{ère} réunion présentielle de mise en place du programme scientifique. Le Président du congrès pourra juger s'il souhaite compléter ce montant pour ses invités.
- Les frais de déplacement des membres du comité de relecture pour les abstracts du congrès ne sont pas pris en charge.

Article 10 : Sélection de la ville organisatrice du congrès annuel de la Société

La procédure suivante est proposée :

- Le bureau annonce lors du CA d'octobre les années disponibles (par exemple 1 à 4 années au-delà des 2 prochains congrès)
- Les équipes intéressées déclarent leur intention d'organiser le congrès au Président et au Secrétaire Général de la SFNDT avant le 28 février ; les équipes doivent faire porter leur candidature sur deux ou trois années afin de laisser la possibilité à la Société de mettre les palais des congrès en concurrence et de choisir la meilleure offre de tarif
- L'agence mandatée par la SFNDT vérifie l'adéquation des moyens logistiques et les tarifs demandés sur plusieurs années
- Les candidatures sont examinées par le Bureau et une décision est prise par vote du CA d'avril après présentation des deux meilleures offres retenues.

Cf annexe 1 « cahier des charges » pour plus de détails sur la procédure.

Article 11 : Organisation du congrès annuel de la Société

Les besoins pour l'organisation du congrès annuel sont détaillés dans l'annexe 1. La SFNDT confie l'organisation du congrès annuel à une Agence Professionnelle d'Organisation de Congrès.

Différentes sociétés sont mises en concurrence par l'intermédiaire d'un appel d'offres par le bureau de la SFNDT tous les 3 ou 4 ans selon les contrats établis. Cependant, une prolongation du contrat par tacite reconduction peut être proposée par le CA.

La mise en concurrence est organisée par le bureau 12 à 18 mois avant l'échéance du contrat.

Article 12 : Organisation des partenariats commerciaux

La Société a un partenariat avec l'industrie pharmaceutique principalement à l'occasion du congrès annuel. Il repose sur différentes prestations telles que les locations de stands, l'organisation de symposiums, le parrainage d'applications smartphone, les supports de sacs, encarts etc.

La Société souhaite poursuivre un partenariat avec l'industrie pharmaceutique également à l'année. Ce partenariat a été lancé en 2015 par les deux sociétés fondatrices. Il se fait sans intermédiaire, essentiellement par les membres du Bureau ou du Conseil d'Administration et par le secrétariat administratif de la SFNDT.

Article 13 : Partenariat avec la Fondation du Rein

La SFNDT a un partenariat renforcé avec la Fondation du Rein. Celui-ci recouvre tout ce qui concerne la communication dirigée vers le public et vers le mécénat des entreprises autres que les entreprises du médicament et des dispositifs médicaux. La SFNDT souhaite également que la Journée Mondiale du Rein continue d'être organisée sous l'égide de la Fondation. La SFNDT souhaite soutenir pleinement la Fondation du Rein et la voir se développer. Elle souhaite la voir soutenir tous les aspects de la recherche fondamentale et clinique en néphrologie, dialyse et transplantation.

Article 14 : Partenariat avec les associations de patients

La SFNDT souhaite développer des relations étroites avec plusieurs Associations de patients. Depuis 2015 une session d'interface est organisée lors du congrès annuel entre le bureau de la SFNDT et les responsables de ces Associations. Cette session est ouverte aux membres des associations et au grand public. Elle porte sur des thèmes généraux en lien avec l'actualité de l'année. Seuls des sujets portant sur des documents publiés ou au moins finalisés pourront être abordés dans cette session.

Article 15 : Partenariat avec l'AFIDTN

La SFNDT souhaite maintenir et développer son partenariat avec l'AFIDTN. Ce partenariat peut prendre plusieurs formes : formation, écriture de documents communs, prises de positions communes devant les autorités de santé françaises

Article 16 : Partenariat avec les associations professionnelles de néphrologues sur le territoire français

La SFNDT souhaite proposer différents partenariats aux Associations « sœurs ». Ces partenariats peuvent prendre l'aspect d'associations « abritées » par la société, respectant leur autonomie de fonctionnement.

Article 17 : Partenariat avec les autres sociétés du domaine de la néphrologie sur le territoire français ou dans les pays francophones

La SFNDT souhaite maintenir et intensifier les collaborations des sociétés fondatrices.

Article 18 : Soutien à la recherche

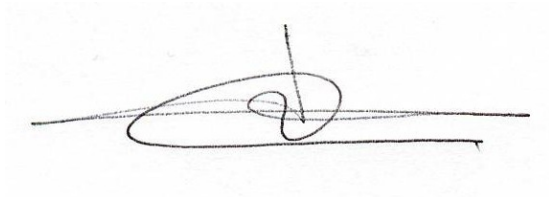
La SFNDT soutient la recherche en néphrologie. Elle bénéficie aujourd'hui d'environ 75% des bénéfices du congrès annuel auquel il faut rajouter le montant de différentes bourses versées par l'industrie. Il est souhaitable de maintenir un soutien global à la recherche réparti harmonieusement entre néphrologie clinique, transplantation et dialyse.

Article 19. Parrainages et publications

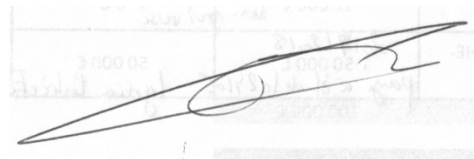
Toute publication ou parrainage de réunion ne peut être fait au nom de la Société qu'avec approbation du Bureau.

Le 10 avril 2019

Le Président,
Gabriel CHOUKROUN

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'G' that loops around and ends with a horizontal stroke.

Le Secrétaire Général,
Pierre BATAILLE

A handwritten signature in dark ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke with a small loop and a final upward flick.

Le vice-Président
Maryvonne HOURMANT

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'M' that loops around and ends with a horizontal stroke.

Annexe 1 : organisation du congrès annuel de la Société

Fiche d'identité :

Congrès annuel se déroulant fin septembre / début octobre avec 5 jours de conférences :

Du lundi après-midi au vendredi midi (lundi après-midi – mardi journée : DPC). Il est recommandé de proposer sa candidature sur plusieurs années (2 à 3 si possible)

Nombre total de personnes attendues sur les 5 jours : 1 500 environ 20 % de congressistes étrangers

Exposition scientifique et symposium (10 à 15) organisés par les partenaires

Format :

Séances plénières et sessions parallèles + 3 à 4 salles de réunions annexes (de 50 à 300 places)

Une exposition scientifique avec environ 30 stands partenaires, 5 à 10 stands start-up, 5 à 10 stands associatifs, une Agora pour une centaine de personnes et 300 posters (numériques et affichés)

Besoins logistiques :

En salles de conférence à minima :

- Salle plénière : 800 places maximum
- 2 salles de sous-commissions : 200 à 300 places
- 2 salles de sous-commissions : 150 à 200 places
- 1 salle de pré-projection avec la présence d'un réseau entre toutes les salles du lieu
- Minimum 3 salles de réunions annexes de taille variable : entre 10 et 40 personnes en réunion
- 1 bureau organisateur + 1 salle hôtesse
- Besoin en espace d'exposition à minima : 2 500 m2 brut d'un seul tenant si possible pour Exposants et posters + 200 m2 pour accueil/Vestiaire/divers

Restauration :

Un cocktail de bienvenue dans l'exposition à prévoir le mardi soir. Petite restauration (type lunch box) à prévoir dans les salles de sous-commissions (sympo). Le reste de la restauration (pauses) est pris en charge par les exposants sur leurs stands.

La ville doit être en mesure de faire des propositions de lieux pour la soirée du congrès du jeudi soir (150/300 personnes – cocktail dînatoire) dans un lieu atypique, historique ou culturel de la ville.

Le mercredi soir à lieu le dîner des orateurs pour environ 30 personnes maximum.

Accessibilité :

Le lieu du congrès doit être facilement accessible par train ou avion. Les transports en commun de la ville doivent également être assez développés pour desservir le lieu du congrès et les hôtels.

Capacité hôtelière :

Plus de 500 chambres par nuit (3 nuits en moyenne)

Hôtel de catégorie 2*, 3* et 4*

Les hôtels doivent être situés proche du lieu du congrès et également en hyper centre-ville.

Echéances :

28 février (année N-3 à minima) : Date limite pour déposer sa demande de candidature à l'organisation d'un congrès de la SFNDT sous la forme d'un courrier ou mail adressé au Président et au Secrétaire Général avec copie au secrétariat administratif.

31 mars : Date limite pour déposer son dossier complet de présentation du projet.

Analyse des offres par les membres du CA, sélection des deux meilleurs projets.

CA d'avril : Présentation par les candidats des deux offres retenues.

15 mai : Réponse aux candidats des choix votés par le CA

Vous trouverez ci-dessous les horaires d'ouverture et une base de programme type.

HORAIRES D'OUVERTURE

	Accueil	Exposition
LUNDI 1 ^{er} octobre	13h30 - 19h00	
MARDI 2 octobre	DPC : 07h45 - 19h30 Congrès : 16h00 - 20h00	16h00 - 20h30
MERCREDI 3 octobre	07h45 - 19h30	07h45 - 19h30
JEUDI 4 octobre	07h45 - 19h30	07h45 - 19h30
VENREDI 5 octobre	08h00 - 13h30	08h00 - 13h30

LUNDI 1^{ER} OCTOBRE

	Salle MATISSE 1	Salle MATISSE 2	Salle VAN GOGH 1	Salle VAN GOGH 2
13h30	Ouverture de l'accueil - Participants des sessions DPC uniquement			
14h30 16h30	Session DPC GLOMERULOPATHIES Partie 1	Session DPC DIALYSE Partie 1	Session DPC TRANSPLANTATION Rejets en 2018	Session DPC TROUBLES HYDRO-ELECTROLYTIQUES Partie 1 : Eau
16h30	Pause			
17h00 19h00	Session DPC GLOMERULOPATHIES Partie 2	Session DPC DIALYSE Partie 2	Session DPC TRANSPLANTATION Traitement immunosuppresseur	Session DPC TROUBLES HYDRO-ELECTROLYTIQUES Partie 2 : Calcium / Phosphate
19h00	Fin de la journée			

MARDI 2 OCTOBRE

	Salle MATISSE 1	Salle MATISSE 2	Salle VAN GOGH 1	Salle VAN GOGH 2
07h45	Ouverture de l'accueil - Participants des sessions DPC uniquement			
08h30 10h30	Session DPC GLOMERULOPATHIES Partie 3	Session DPC DIALYSE Partie 3	Session DPC TRANSPLANTATION Recommandations HAS 2015	Session DPC TROUBLES HYDRO-ELECTROLYTIQUES Partie 3 : Potassium / Magnésium
10h30	Pause			
11h00 13h00	Session DPC GLOMERULOPATHIES Partie 4	Session DPC DIALYSE Partie 4	Session DPC TRANSPLANTATION Recommandations HAS 2007 1 ^{re} partie	Session DPC TROUBLES HYDRO-ELECTROLYTIQUES Partie 4 : Acide / Base
13h00	Déjeuner			
14h00 16h00	Session DPC GLOMERULOPATHIES Partie 5	Session DPC DIALYSE Partie 5	Session DPC TRANSPLANTATION Recommandations HAS 2007 2 ^e partie	Session DPC TROUBLES HYDRO-ELECTROLYTIQUES Partie 5 : Tubulopathies
16h00	Fin des sessions DPC			

MARDI 2 OCTOBRE

	Auditorium VAUBAN	Auditorium EUROTOP	Auditorium PASTEUR
16h00	Accueil des participants / Ouverture de l'exposition		
17h00 18h30	Symposium MSD	Symposium INFOMED	Symposium APSEN PHARMA
18h30			
18h45 19h30	SEANCE INAUGURALE		
19h30 20h30	Cocktail de bienvenue dans l'exposition		

MERCREDI 3 OCTOBRE

	Auditorium VAUBAN	Auditorium EUROTOP	Auditorium PASTEUR	Salle MATISSE
07h45	Ouverture de l'accueil et de l'exposition			
08h30 09h45	Actualités DIALYSE 1 Hémodialyse et anticoagulation	Actualités NEPHROLOGIE CLINIQUE 1 Chaudières croissantes	Session TRANSPLANTATION 1 Suivi au long cours du patient transplanté	Atelier EPIDEMIOLOGIE La recherche qualitative en épidémiologie clinique Néphrologie-Dialyse- Transplantation
09h45				
10h00 10h45	Session PLENIERE 1 Mot du Président Conférence «Intelligence artificielle»			
10h45	Pause / Visite de l'exposition et des posters / Agora : session posters commentés 1			
11h15 12h30	Communications orales DIALYSE 1	Communications orales NEPHROLOGIE 1	Communications orales TRANSPLANTATION 1	Communications orales RECHERCHE
12h30				
12h45 14h00	Symposium OTSUKA		Symposium FRESENIUS MEDICAL CARE	Symposium SANOFI
14h00				
14h15 15h45	Actualités DIALYSE 2 Les nouveaux dialysats, pour quels bénéfices ?	Actualités NEPHROLOGIE CLINIQUE 2 Diabète et rein	Session CLUB DES JEUNES NEPHROLOGUES Les fake news en néphrologie	Actualités RECHERCHE EN NEPHROLOGIE Points forts 2018 de la recherche à la SFNDT
15h45	Pause / Visite de l'exposition et des posters / Agora : session posters commentés 2			
16h15 17h45	Session commune SFNDT / SNFMI Le lupus systémique	Session CLO 1 Epigénétique, vous avez dit épigénétique ?	Actualités TRANSPLANTATION 2 Contraception et grossesse chez la patiente transplantée	Session CONCOURS DES INTERNES
17h45				
18h00 19h30	Symposium BAXTER		Symposium VIFOR FMC RENAL PHARMA	Symposium HEMA T MEDICAL
19h30	Fin de la journée			

JEUDI 4 OCTOBRE

	Auditorium VAUBAN	Auditorium EUROTOP	Auditorium PASTEUR	Salle MATISSE
07h45	Ouverture de l'accueil et de l'exposition			
08h30 09h45	Actualités DIALYSE 3 Sujet âgé en dialyse	Actualités NEPHROLOGIE CLINIQUE 3 Actualités imagerie rénale	Atelier TRANSPLANTATION 3 Donneurs vivants : rôle du néphrologue traitant	Atelier CLUB FRANCOPHONE DE PATHOLOGIE RENALE 1
09h45				
10h00 10h45	Session PLENIERE 2 Conférence : «La néphrologie d'aujourd'hui et demain» Remise de bourse			
10h45	Pause / Visite de l'exposition et des posters / Agora : session posters commentés 3			
11h15 12h30	Communications orales DIALYSE 2	Communications orales NEPHROLOGIE 2	Communications orales TRANSPLANTATION 2	Communications orales EPIDEMIOLOGIE
12h30				
12h45 14h00	Symposium AMGEN		Symposium VIFOR FMC RENAL PHARMA	Symposium CHIESI
14h00				
14h15 15h45	Session SNP Le syndrome néphrotique idiopathique de l'enfant	Session CLO 2 Le traitement conservateur de l'IRC terminale	Session SFNDT / ASSOCIATIONS DE PATIENTS	Atelier CLUB FRANCOPHONE DE PATHOLOGIE RENALE 2
15h45	Pause / Visite de l'exposition et des posters / Session posters commentés 4			
16h15 17h45	Actualités DIALYSE 4 Organisation et économie de la dialyse	Actualités NEPHROLOGIE CLINIQUE 4 Néphropathies interstitielles	Actualités DIALYSE / TRANSPLANTATION Femmes et méthodes de suppléance	Session NEPHROLOGIE SOLIDAIRE
17h45				
18h00 19h30	Symposium ALEXION		Symposium FRESENIUS KABI	Symposium ASTELLAS
19h30 20h00	Fin de la journée Soirée du congrès au Tripostal - sur inscription			

VENDREDI 5 OCTOBRE

	Auditorium VAUBAN	Auditorium EUROTOP	Salle ARTOIS	Salle RUBENS
08h00	Ouverture de l'accueil et de l'exposition			
08h30 08h50	Assemblée Générale SFNDT			
08h50				
09h00 10h30	Session CLO 3 Le complément comme cible thérapeutique	Session CKD REIN	Atelier TELEMEDECINE Valorisation des premiers parcours patient en 2018	Atelier ETHIQUE Temps éthique, temps technique
10h30	Pause / Visite de l'exposition			
11h00 11h45	Session PLENIERE 3 Conférence Remise de bourse			
11h45	QUOI DE NEUF EN 2018			
13h15	CONCLUSION 3 ^e congrès de la SFNDT			
13h30	Fin du congrès / Rendez-vous au Palais des Congrès de Nancy, du 30 septembre au 4 octobre 2019			